

Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



PRESENTATION DE LA CHARTE SIGNALETIQUE

dans le cadre de la démarche Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

Mai2025

PRESENTATION DE LA CHARTE SIGNALÉTIQUE

dans le cadre de la démarche Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

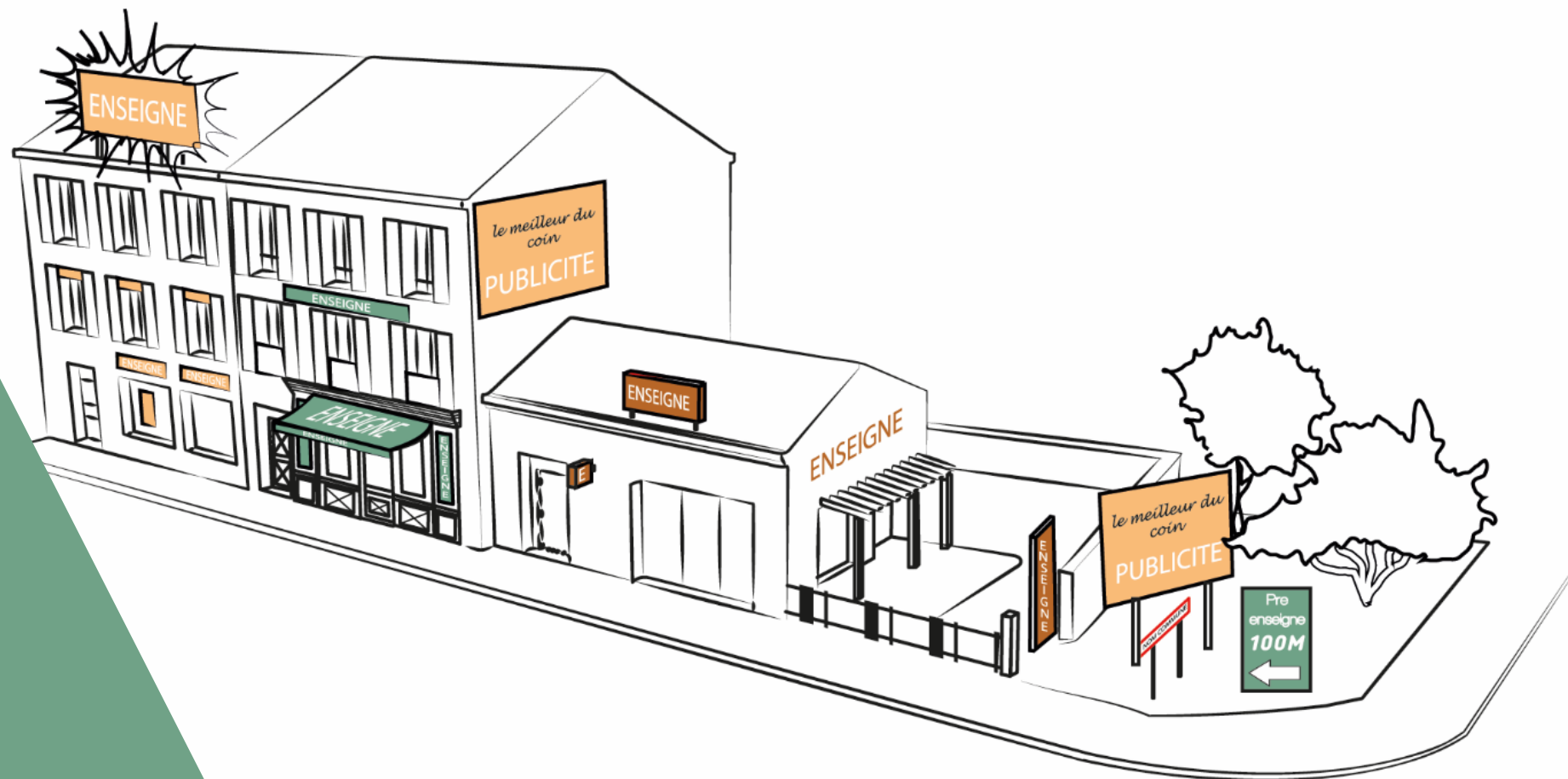
Mai 2025

- Se réapproprier les fondamentaux de la réglementation en matière de signalétique
- Périmètre et Objectifs de la Signalétique au sein du Grand Site
- La Charte signalétique du Grand Site : SIL en- et hors agglomération et les enseignes

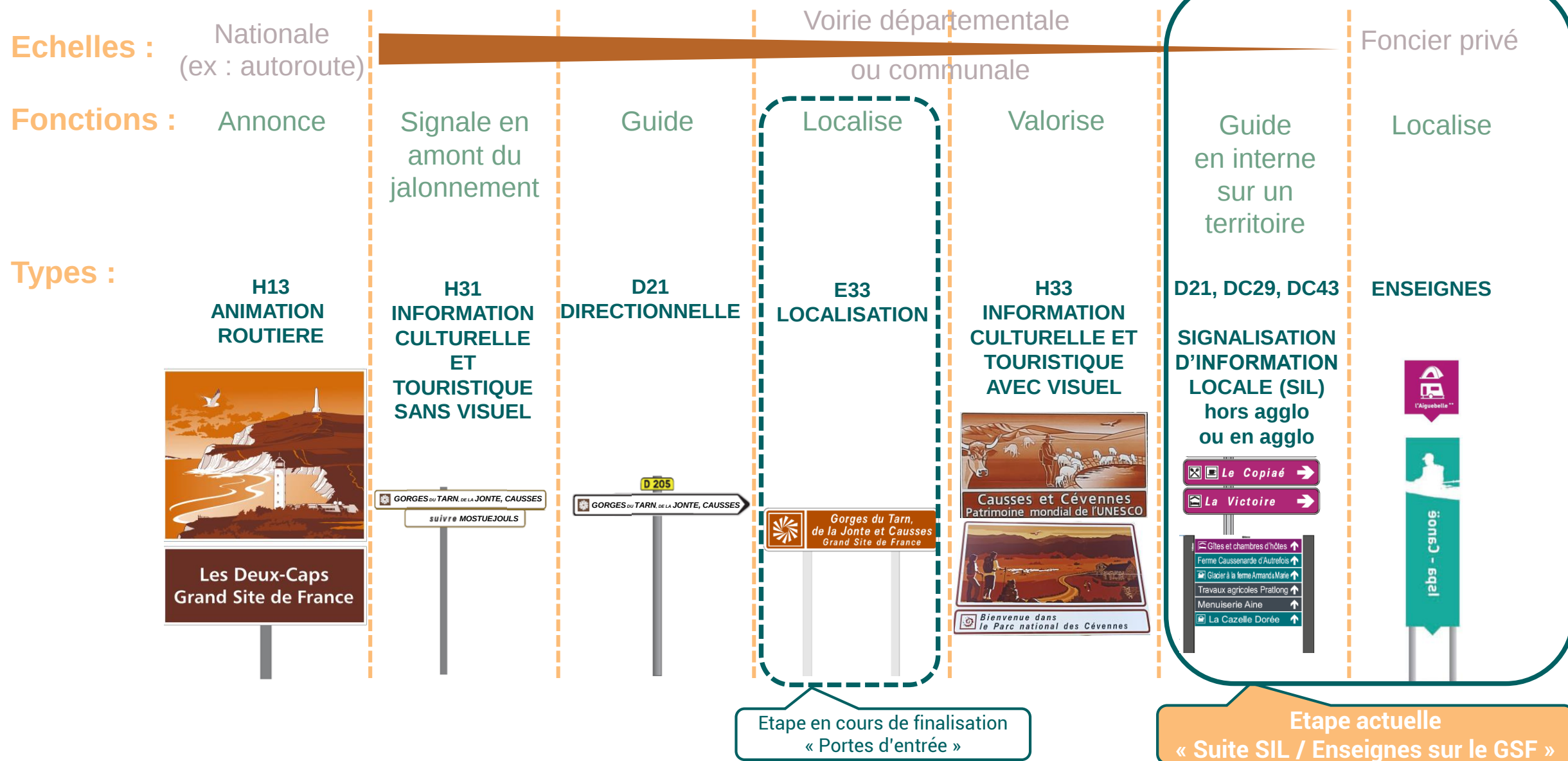
Page de garde : 1 Gorges du Tarn (© M-A. Péan),
2 Gorges de la Jonte (© V. Bayeron),
3 Causse de Sauveterre (© M-A. Péan),
4 Causse Méjean (© V. Bayeron),
5 Causse Noir (© Parc national des Cévennes)

		3
1	2	4
		5

Principes d'actions en matière de signalétique dans le cadre de la réglementation nationale



Séquençage de la signalisation routière



Objectifs généraux de la signalisation routière



HOMOGÉNÉITÉ

Les **mêmes types de panneaux** sont employés dans des **circonstances identiques** sur l'ensemble du territoire.

Les **mêmes messages** sont **supportés par les mêmes panneaux** (forme, couleur, symboles,...)



QUALITÉ

Offrir de l'information nécessaire à la découverte des sites via un palette d'outils adaptés tout en **limitant l'impact visuel pour préserver la qualité des paysages**



LISIBILITÉ

Les **panneaux doivent pouvoir être vus et lus** par les usagers auxquels ils s'adressent, ce qui nécessite une bonne implantation et un choix du nombre, de la dimension et de la forme.

Les messages sont adaptés à la distance de perception et à la vitesse pratiquée.



CONTINUITÉ

La **prise en charge de l'utilisateur** doit être **continue** et chaque indication figurant dans un carrefour est répétée aux carrefours suivants. Cette notion **favorise le repérage.**

Règlement National de la Publicité extérieure

Vocabulaire



- Constitue une **PUBLICITÉ**, toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, y compris sous format numérique.

Les enseignes et pré-enseignes appartiennent donc à cette catégorie mais bénéficient de dispositions particulières.

- Constitue une **ENSEIGNE**, toute inscription, forme ou image apposée **sur une propriété (bâti et/ou foncier)** et relative à une activité qui s'y exerce.

- Constitue une **PRÉ-ENSEIGNE** toute inscription, forme ou image **indiquant la proximité d'un immeuble** ou d'un terrain où s'exerce une activité déterminée. La pré-enseigne est donc **implantée sur un immeuble ou terrain matériellement distinct** de celui où s'exerce l'activité.



Règlement National de la Publicité extérieure

Code de la route, code de l'environnement

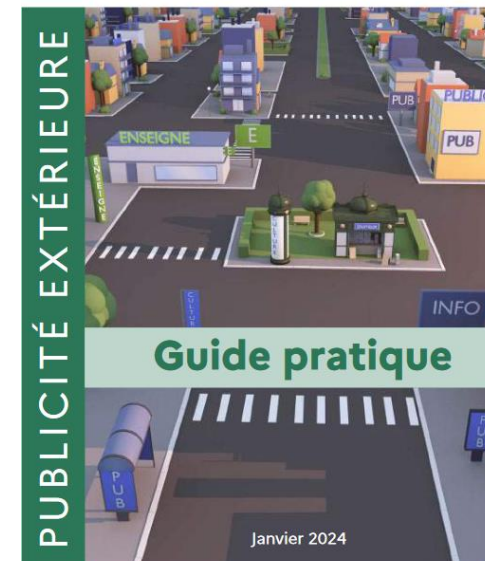
Publicité interdite :

Hors agglomération

Définition géographique de l'agglomération = espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés EB 10/EB20 à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde.

et dans les agglomérations de moins de 10.000 habitants qui ne font pas partie d'une unité urbaine* de plus de 100.000 habitants (définition démographique)

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

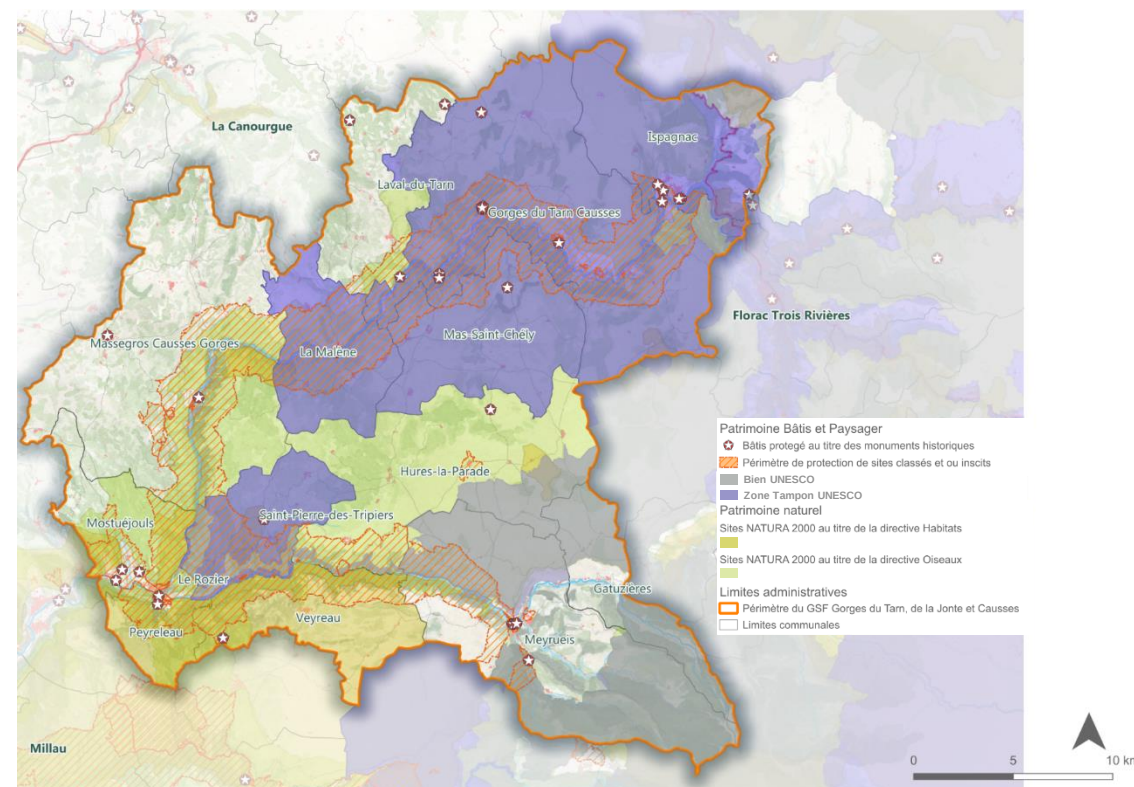


Règlement National de la Publicité extérieure

Code de la route, code de l'environnement

Publicités et pré-enseignes interdites :

- En **site classé** (art 581-4)
- A **moins de 500 mètres** des monuments historiques
- En **site Natura 2000**
- Dans **les sites patrimoniaux remarquables**
- **Hors agglomération** (sauf pré-enseignes dérogatoires)



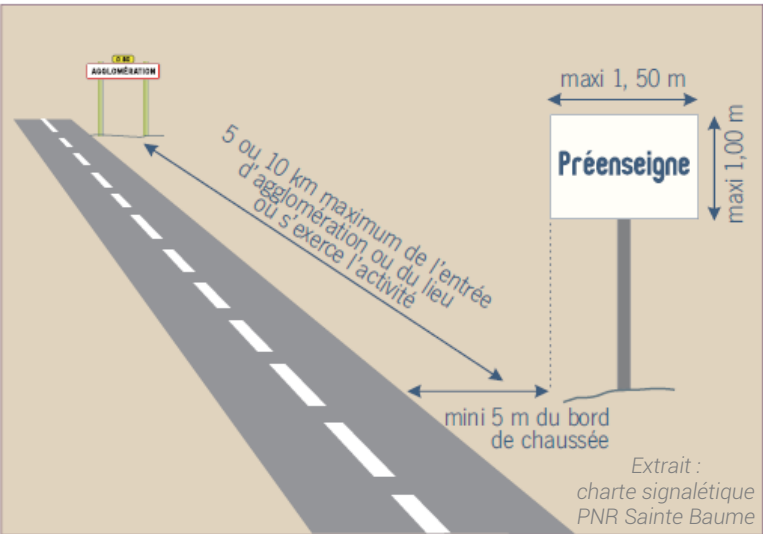
Autant dire... sur tout le territoire du Grand Site de France

Règlement National de la Publicité extérieure

Code de la route, code de l'environnement

Pré-enseignes dérogatoires hors agglomération :

- activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales (produits alimentaires ou non alimentaires notamment issus d'activités d'artisanat d'art),
- activités culturelles (hors commercialisation de biens culturels)
- monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite ;
- à titre temporaire, opérations et manifestations (article L. 581-20)



Type	Dimension	Nombre	Distance
Monuments historiques ouverts à la visite	1,50m x 1m	4	10km
Activités culturelles	1,50m x 1m	2	5km
Produits régionaux	1,50m x 1m	2	5km

Sur son territoire **GSF préconise d'éviter l'amoncellement de pré enseignes dérogatoires, souvent illisibles et dont l'impact sur le paysage est considérable** et d'avoir recours à la signalisation d'information locale (SIL) pour un signalement efficace et homogène de tous les acteurs économiques.

Dans le cas d'une implantation de pré enseignes dérogatoires, il est recommandé de tenir compte de l'environnement immédiat, de s'appuyer sur les éléments du paysages (roche, bâti, végétal...) et d'éviter de les positionner dans un espace ouvert ou sur un panorama.

Rôles & compétences :

Autorités compétentes

	Publicité, enseignes, pré enseignes	Signalisation routière	SIL RIS
Communes	Voies communales Par défaut la commune, en vertu de la décentralisation de la police de la publicité 01/01/2024 (sauf si PLUi ou RLPi et non opposition des maires et non renoncement du président EPCI) : - Instruction - Intervention en cas d'infraction (pouvoir de police)	Routes départementales en agglomération / Routes Communales Instruction après avis CD et Etat / autorisation (arrêté)	
Intercommunalité		Gestion des Parcs d'activités	
Conseil Départemental	Le long de la N106 Préfet : instruction et police	Routes Départementales hors agglomération Autorisation (permission de voirie) / avis éventuel Etat	
ETAT		DIR Massif central Autorisation (N106/A75)	
	Dans les périmètres de protection patrimoniale et environnementale Avis DREAL ou UDAP	Dans les périmètres de protection patrimoniale et environnementale Avis DREAL ou UDAP	

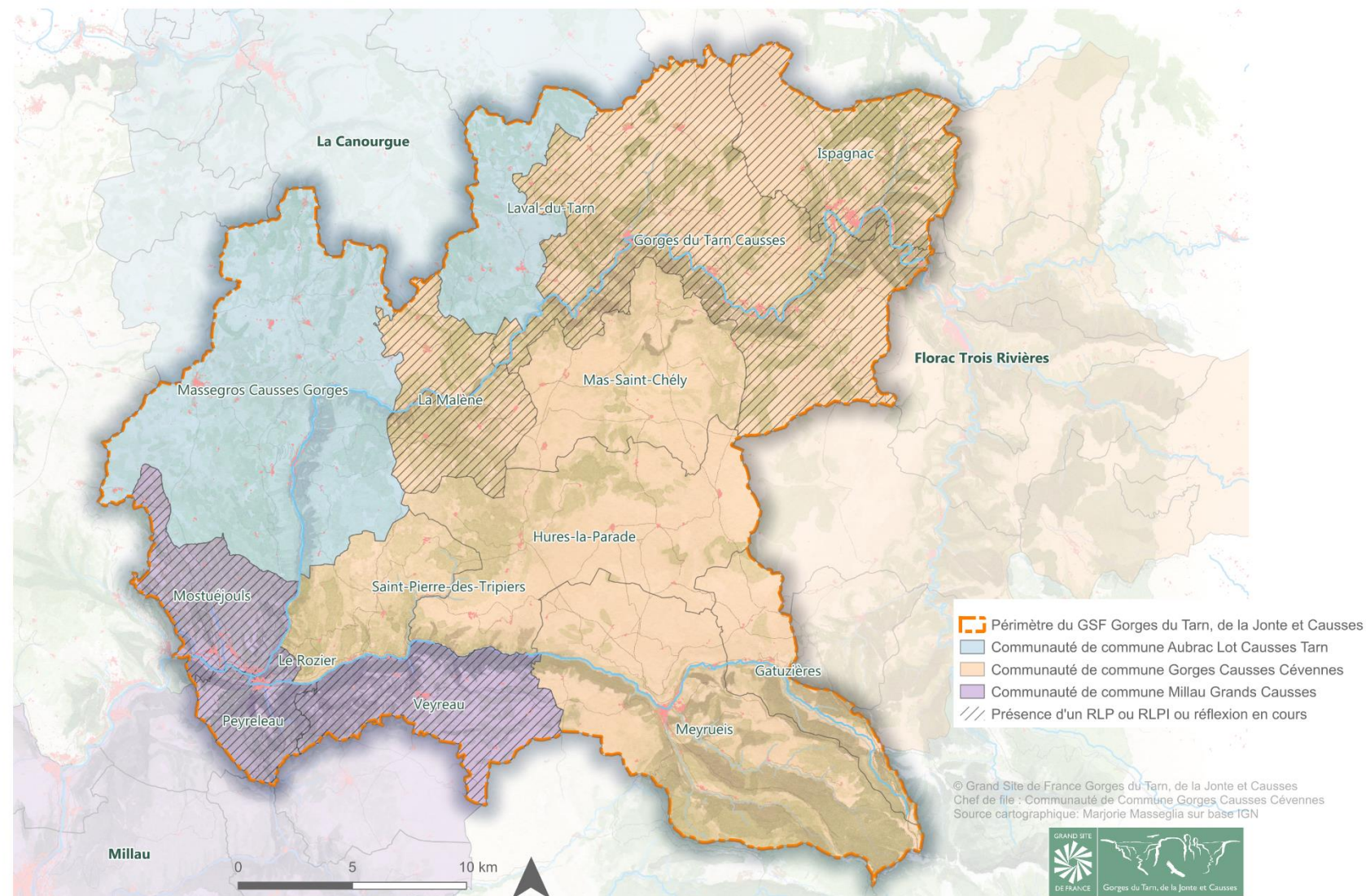
Périmètre et Objectifs de la Signalétique au sein du Grand Site



Périmètre concerné pour l'action signalétique

Données clés

- **2** Départements
Lozère, Aveyron
- **3** Communautés de communes
Gorges Causses Cévennes
Aubrac Lot Causses Tarn
Millau Grand Causses
- **14** communes impliquées
- **5240** Habitants
- **82145** Ha



Objectifs au sein du Grand Site de France

- Respect de la réglementation : régulariser l'existant
- Aider à s'orienter, se repérer dans le GSF
- Libération du paysage : limitation de la « pollution visuelle » : Favoriser un cadre de vie de qualité
- Faire honneur aux paysages naturels et bâtis et accéder à une harmonie visuelle pour la signalétique touristique et informative
- Mettre en avant de l'identité du GSF, permettre l'identification



Généralisation de la présence des dispositifs de signalisation SIL, RIS, enseignes, comme alternative à la publicité & comme marqueurs d'identité

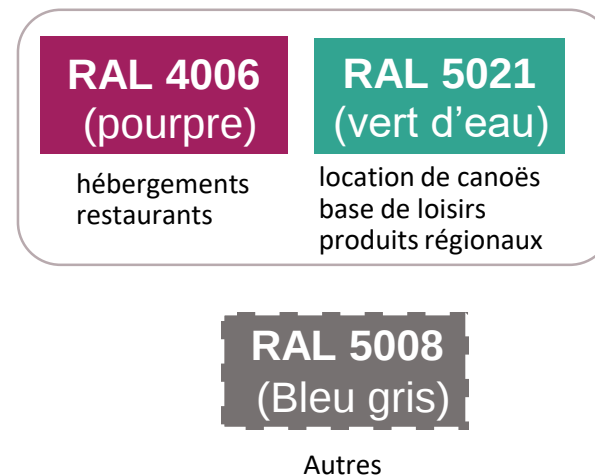
La Charte Signalétique du Grand Site



Charte graphique du GSF

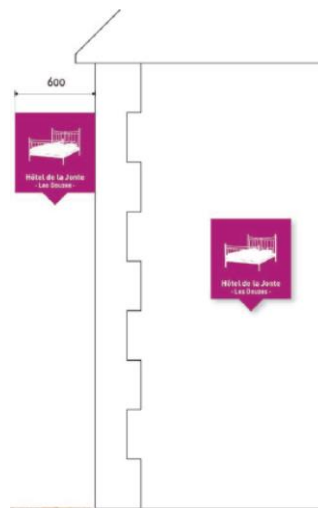
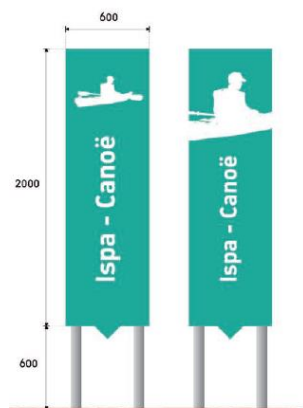
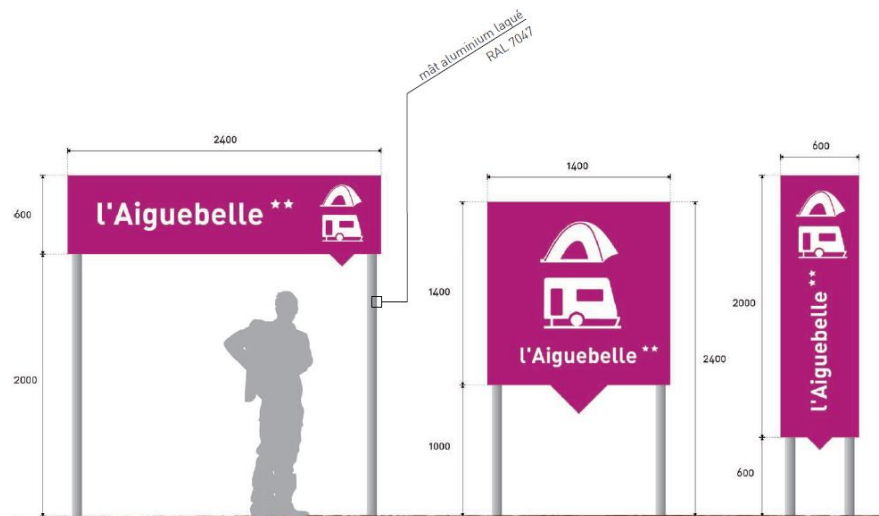
Depuis 2010, 3 types de mobiliers mis en œuvre
avec une identité visuelle basée sur 2 couleurs
adaptées au type d'activité

- **Signalisation d'Information Locale (SIL)** : jalonnement directionnel en bord de routes
- **Relais Information Services (RIS)** : pour les piétons, avec plan de village, liste des activités commerciales, infos diverses
- **Enseignes** : sur le lieu de l'activité

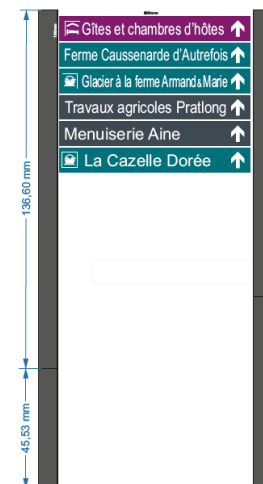
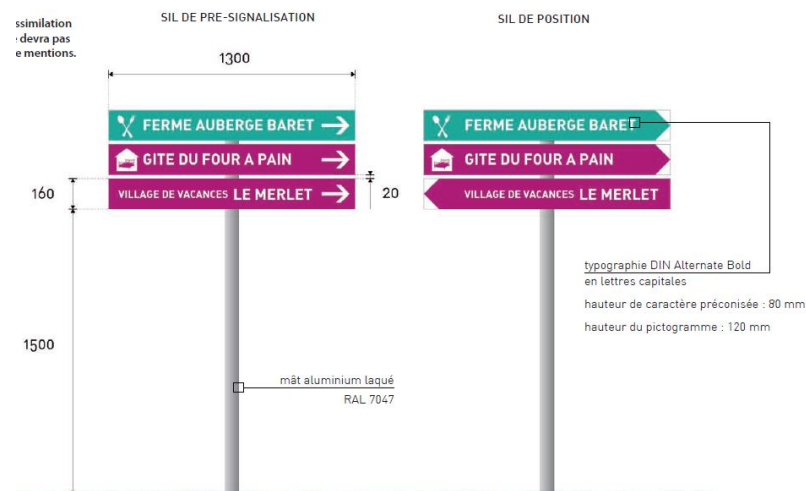


Charte graphique du GSF

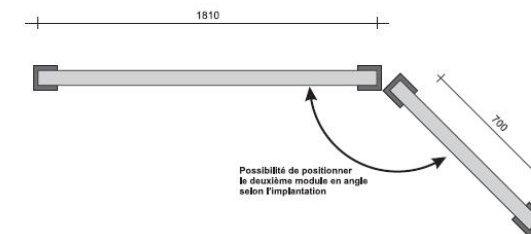
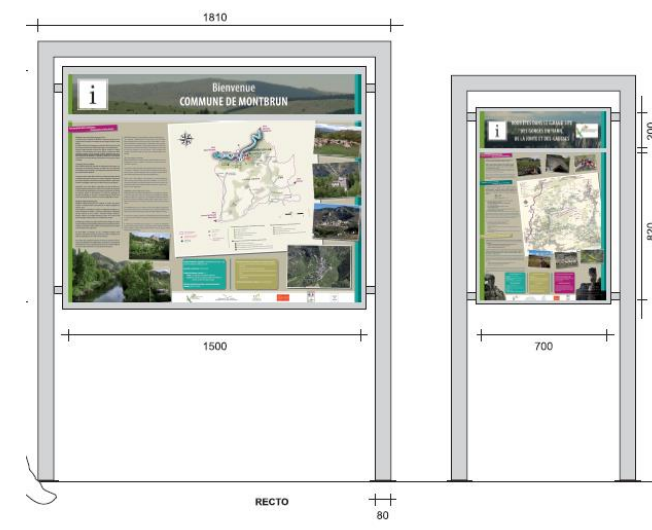
Enseignes



SIL en et hors agglomération



RIS



Extrait : Présentation de la charte signalétique 24 Juin 2023

SIL en agglomération : Fiche technique

Couleur adaptée au type d'activité

RAL 4006
(pourpre)

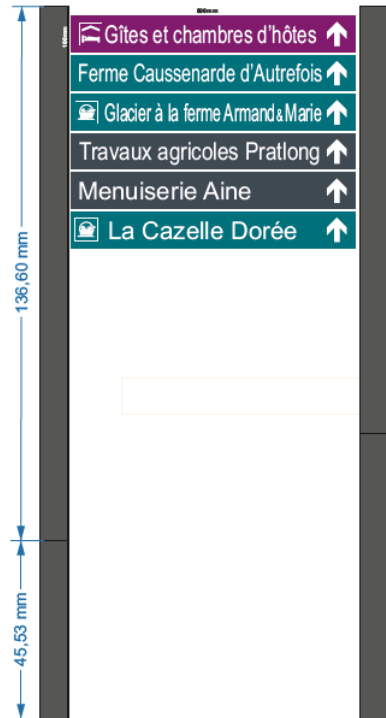
hébergements
restaurants

RAL 5021
(vert d'eau)

location de canoës
base de loisirs
produits régionaux

RAL 5008
(Bleu gris)

Autres



Caractéristiques techniques

- **Mâts** : poteau acier
section carré 80x80mm
- **Réglettes** : stratifié compact
épaisseur 10 mm.
Dimension 800mmx100mm
- **Décor réglette** : intitulé de l'activité,
flèche directionnelle, et idéogramme
en blanc sur fond de couleur unie
(RAL 4006 ou RAL 5021)

SIL en agglomération : Fiche technique Ste Enimie



Couleur adaptée au village

RAL 5019
(bleu)

Texte gravé :
Commerces
et services

RAL 9010
(beige)

Couleur lame



Caractéristiques techniques

- **Mâts :**
poteau acier
section carré 80x80mm
Couleur RAL 7024 gris
- **Réglettes :** stratifié compact
épaisseur 10 mm.
Dimension 820 mm x 100mm
Couleur fond de lame unie beige
RAL 9010
- **Décor réglette :**
Contenu gravé en creux de couleur bleu
RAL 5019
Idéogramme, intitulé de l'activité et
flèche directionnelle simple sans queue
- **Typographie :**
Sainte Enimie village : Optima Bold
Blajoux et nouvelle génération GTC : Arial

SIL hors agglomération : Fiche technique

Couleur adaptée
au type d'activité

hébergements
restaurants

RAL 4006
(pourpre)

location de canoés
base de loisirs
produits régionaux

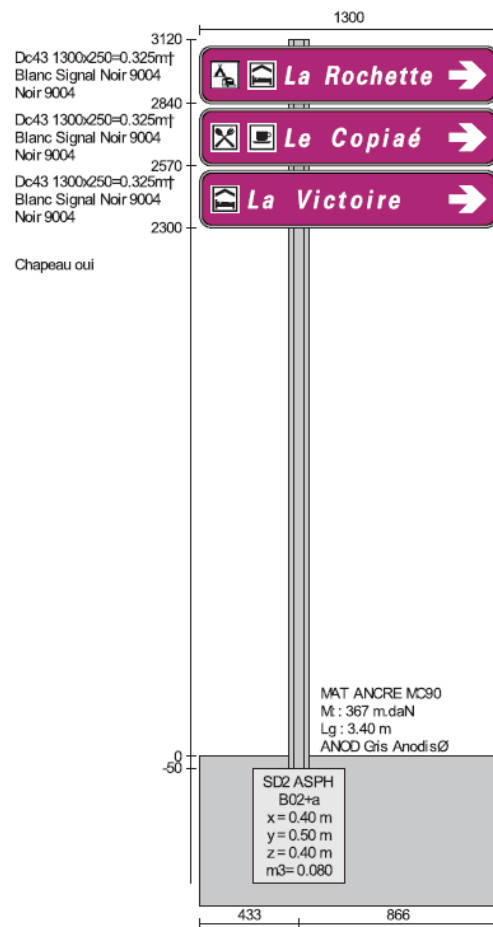
RAL 5021
(vert d'eau)

- **En site classé :**

**2 panneaux par activité, à
2 km** max de l'activité

- **Hors site classé :**

jalonnement **à partir de
l'axe routier** principal, **à 10
km max** de l'activité



Caractéristiques techniques

- La SIL correspond à des panneaux de type **DC29 et DC43**, de forme rectangulaire.
- **Matériau** : aluminium laqué
- **Forme** : rectangulaire à dos ouvert
- **Nom de l'activité** : en toutes lettres, précédé ou non du type d'activité (*Les Osiers ou Camping Les Osiers par exemple*)
- **Typologie de la lettrine** : L4 et de couleur blanche (P901)
- **Flèche directionnelle** : de couleur blanche de type P901, située à droite ou à gauche du panneau en fonction de la direction à suivre
- **Espacement des caractères** : variable selon la taille de la mention (maximum de 125%)
- **Idéogrammes** : de 1 à 3 maximum ; noirs sauf cas exceptionnel. Sont exclus du code couleur : les labels, les activités de services qui proposent l'activité de navigation dont le pictogramme sera vert d'eau.

SIL hors agglomération : Fiche technique

Panneau DC29

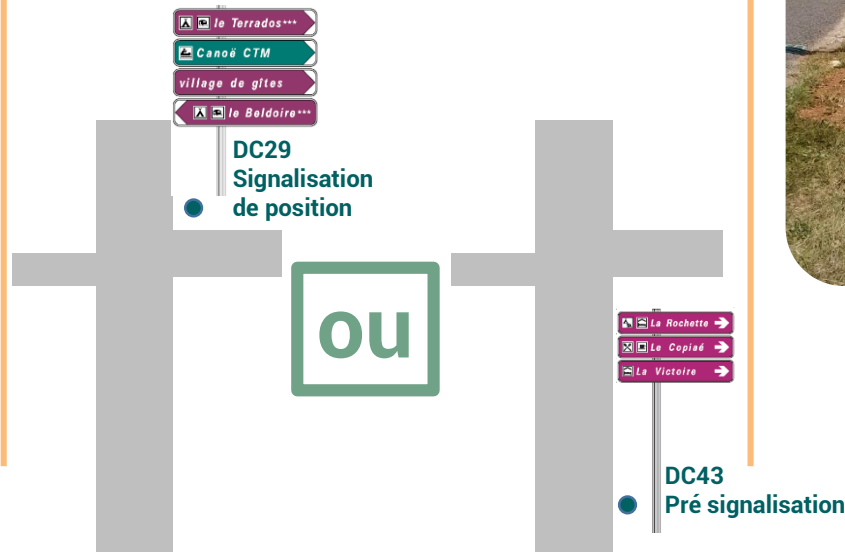
- **Dimensions** : 200 x 1000 mm (ou 200 x 1300 mm si besoin)
- Typologie de la lettrine : L4 et de couleur blanche (P901)
- **Hauteur des caractères** : 80 mm
- Hauteur des étoiles du classement des hébergements : 50 mm
- **Hauteur par rapport au sol** (1m<1,30m)



En l'absence de panneau de pré-signalisation DC43, il indique l'endroit où l'usager doit commencer sa manœuvre pour se diriger vers les services et équipements situés dans la direction indiquée par la flèche. Le signal DC29 comporte une **pointe de flèche dessinée**. Ce type de panneau oriente le conducteur vers des voies communales.

2 types de mât et fixation

- Un mât au fût droit laqué et de couleur gris aluminium (RAL 7047).
 - cannelés de diamètre 76 ou 90 mm.
 - 76 mm : 1 à 2 panneaux sur le mât.
 - 90 mm : >2 panneaux sur le mât.
- Un mât à coulisseau laqué gris aluminium (RAL 7047) pour envisager de poser de nouveaux panneaux par la suite.
 - cannelés de diamètre 90 mm à la base et de 76 mm pour le coulisseau.
- La fixation au sol est effectuée par scellement direct dans un plot béton.



Panneau DC43

- **Dimensions** : 250 x 1300 mm (ou 250 x 1600 mm si la mention nécessite l'utilisation de 2 lignes)
- Typologie de la lettrine : L4 et de couleur blanche (P901)
- **Hauteur des caractères** : 80 mm
- Hauteur des étoiles du classement des hébergements : 50 mm.
- **Hauteur par rapport au sol** (>2,30m)



Il est situé sur les routes départementales et indique, en **amont d'un carrefour**, la direction à prendre. Il comporte le nom de l'activité, les idéogrammes universels et une **flèche orientée vers la direction concernée**.

Les enseignes

Au-delà de la signalisation d'information locale et afin de proposer un ensemble cohérent et identifiable par l'utilisateur, il est nécessaire que les enseignes s'harmonisent avec la signalétique directionnelle.

Chacun a le droit d'identifier son activité avec une enseigne. Cependant, leur mise en place sur le site classé du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses est **attribué par le maire** et **nécessite l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France**.

Les enseignes sont complémentaires à la SIL et **indiquent à l'automobiliste qu'il est arrivé à sa destination**. Elles sont implantées sur le **domaine privé** (terrain du prestataire) en bordure de chaussée. Elles reprennent les **codes couleurs** de la SIL **pour harmoniser de manière cohérente la signalétique du Grand Site**.



Fiche technique Enseignes

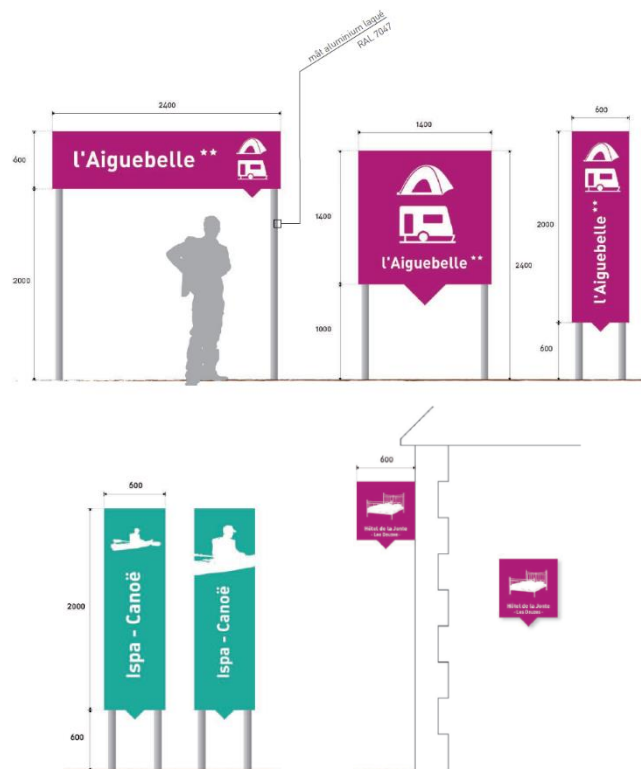
Couleur adaptée au type d'activité

RAL 4006
(pourpre)

hébergements
restaurants

RAL 5021
(vert d'eau)

location de canoës
base de loisirs
produits régionaux



Caractéristiques techniques

- **Matériau :**
 - panneau ou caisson aluminium
 - épaisseur entre 20 et 60 mm
 - flèche : soit pointe rapportée et soudée soit flèche intégrée dans le dessin
 - Panneau simple ou panneau double-face selon le lieu d'implantation.
- **Supports :**
 - fixations par colliers aluminium laqués RAL 7047
 - mâts aluminium diamètre 76 mm laqué RAL 7047
 - scellement dans massif béton. Système de fourreau conseillé si l'enseigne doit être retirée durant l'hiver.
- **Message:**
 - nom de l'activité
 - classement par étoiles pour les hébergements
 - nature de l'activité indiquée par l'idéogramme
- **Police de Texte :** Alternate Bold

Extrait : Présentation de la charte signalétique 24 Juin 2023

Fiche technique Enseignes

Idéogrammes pour les enseignes



Couleur adaptée
au type d'activité

hébergements
restaurants

RAL 4006
(pourpre)

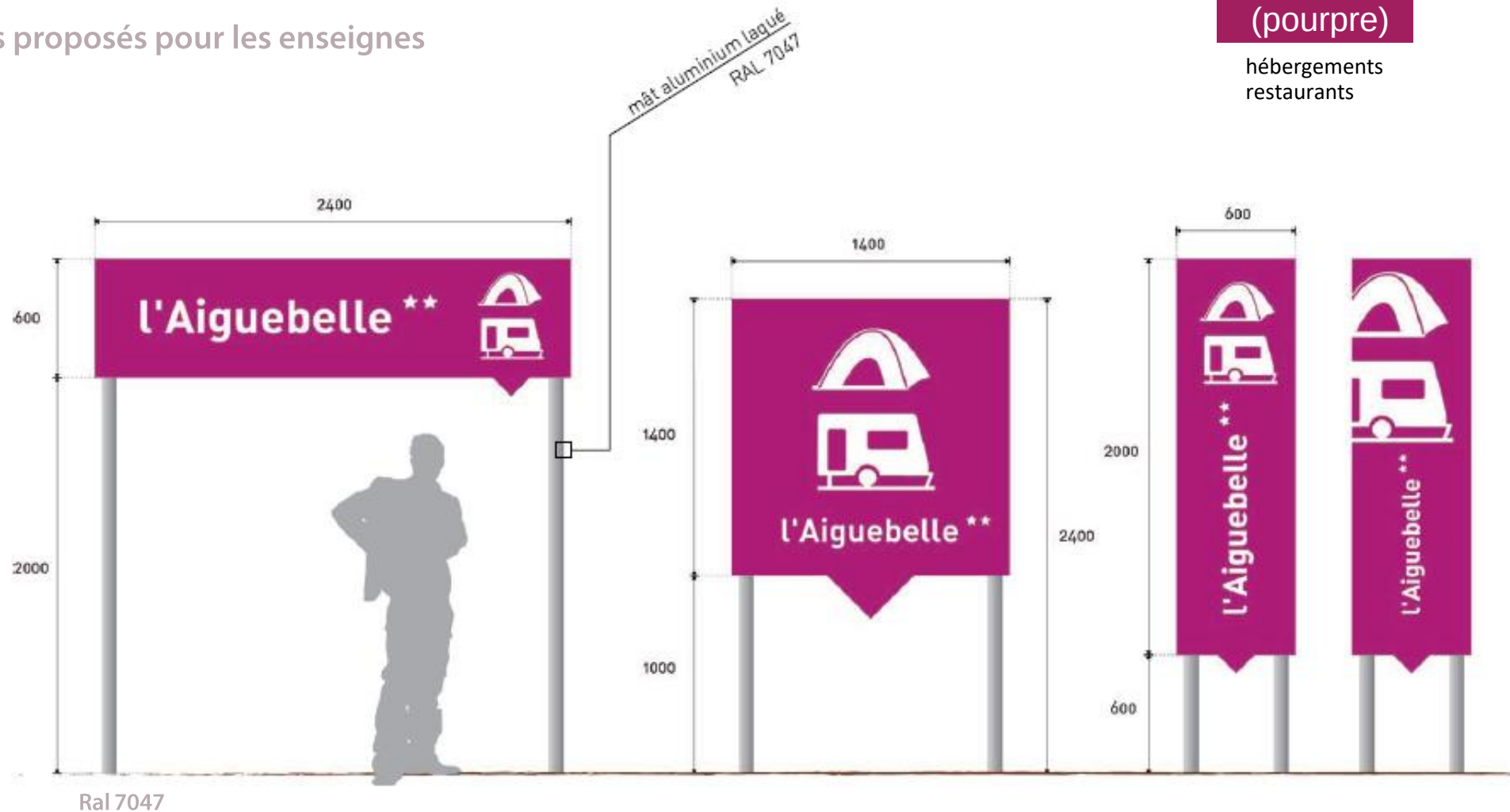
location de canoës
base de loisirs
produits régionaux

RAL 5021
(vert d'eau)

Fiche technique Enseignes

Campings

Formats proposés pour les enseignes

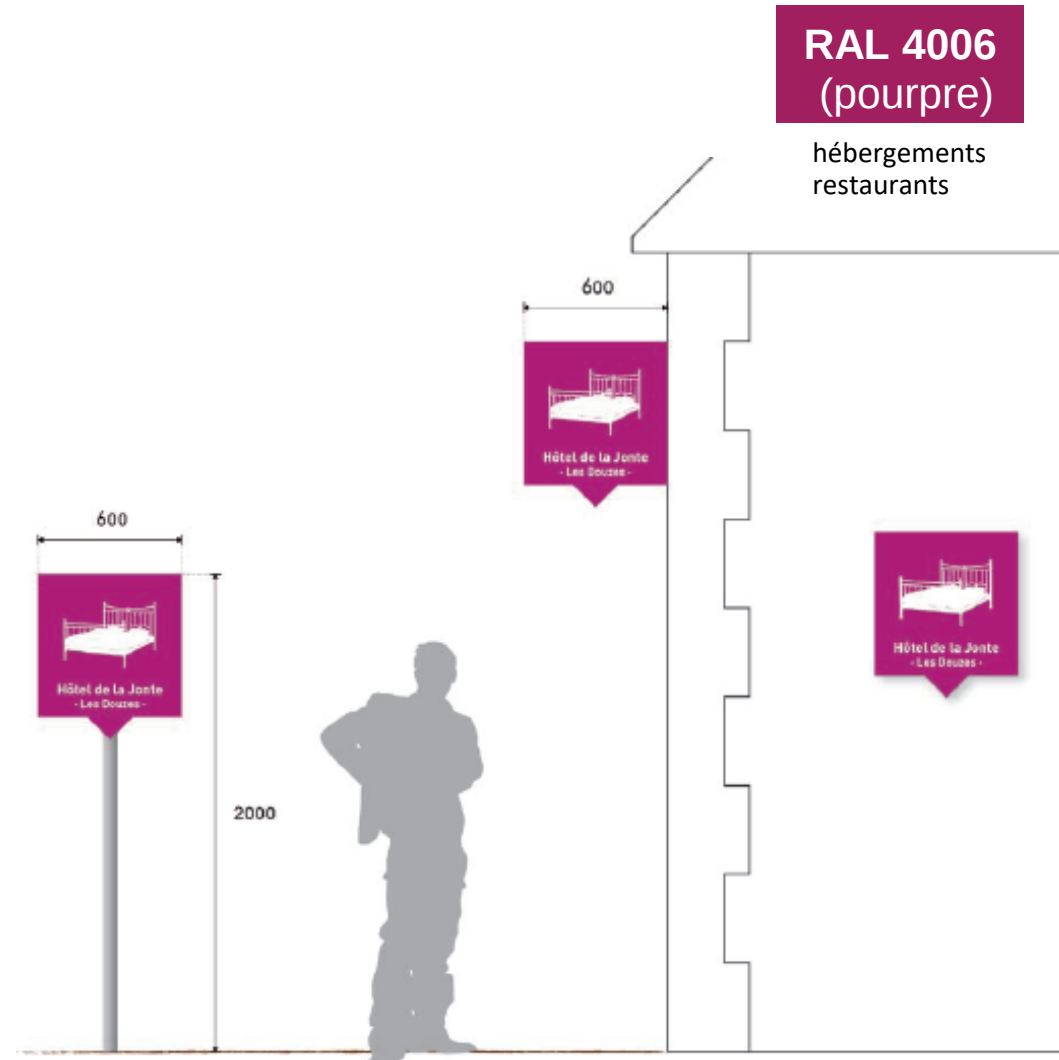
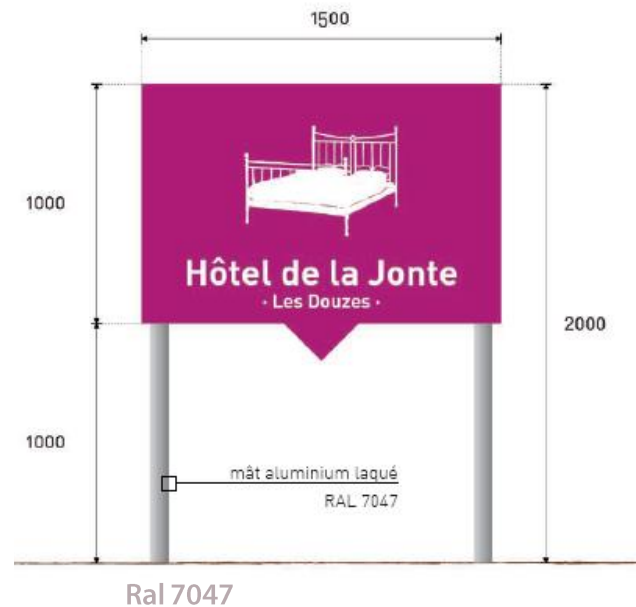


Extrait : Présentation de la charte signalétique 24 Juin 2023

Fiche technique Enseignes

Hotel / Chambres d'hôtes

Formats proposés pour les enseignes



Extrait : Présentation de la charte signalétique 24 Juin 2023

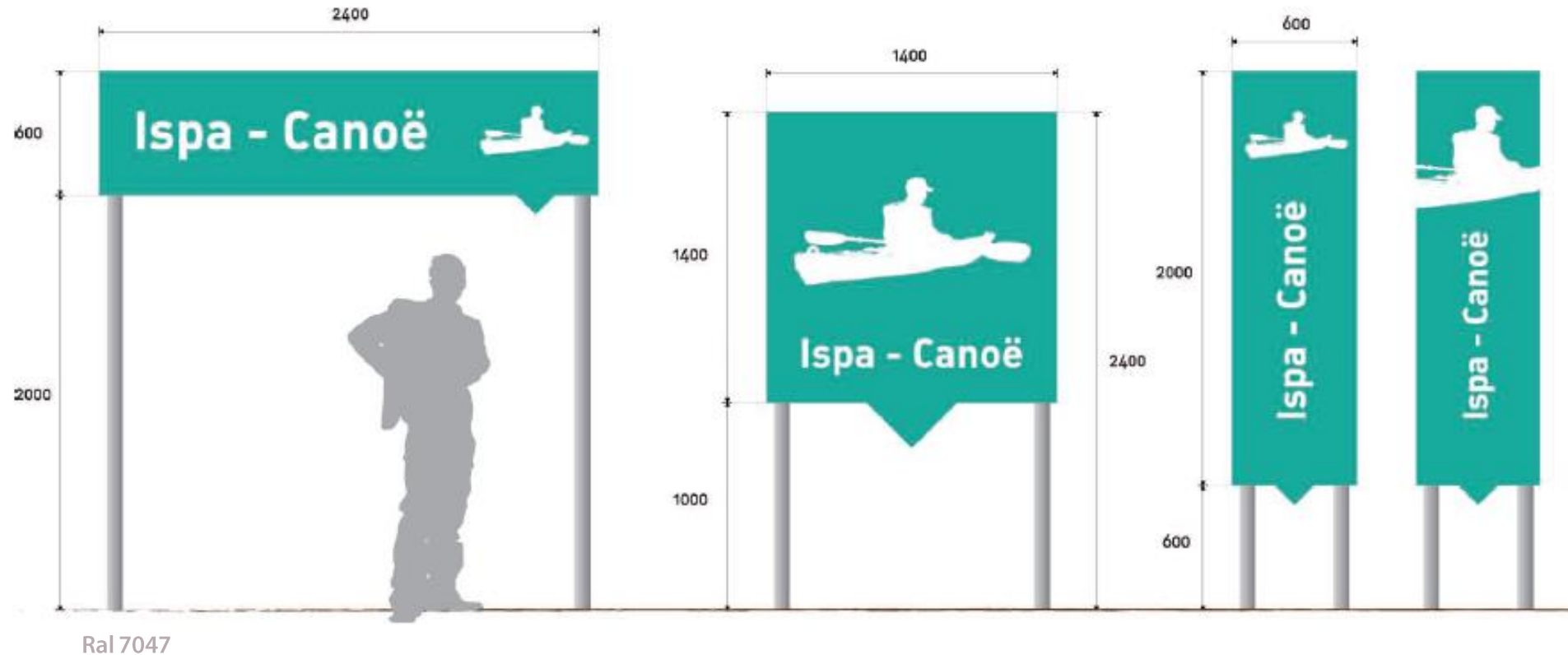
Fiche technique Enseignes

Locations de canoës

Formats proposés pour les enseignes

RAL 5021
(vert d'eau)

location de canoës
base de loisirs
produits régionaux



Extrait : Présentation de la charte signalétique 24 Juin 2023

Merci de de votre attention

Contact

Aude GUITTON

Cheffe de projet Grand Site de France

aude.guitton@ccgcc48.fr
07 56 27 69 23
04 66 49 52 79

Camille HAGEN

Chargée de mission Grand Site de France

camille.hagen@ccgcc48.fr
07 71 70 07 13
04 66 49 52 79

David BENYAKHOU

Directeur Grand Site de France
DGS - CCGCC

david.benyakhou@ccgcc48.fr
06 76 17 10 17
04 66 44 03 92

